



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25751  
11 mai 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 10 MAI 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AZERBAIDJAN  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, reçue par télex, que M. Tofik Gassymov, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, a adressée à M. Yuliy M. Vorontsov, Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de ladite lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan A. HASSANOV

ANNEXE

[Original : russe]

Lettre datée du 10 mai 1993, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires  
étrangères de l'Azerbaïdjan

La résolution 822 (1993) du Conseil de sécurité, dont la République azerbaïdjanaise a salué l'adoption, devrait à notre avis contribuer substantiellement à faire avancer le processus de règlement pacifique du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Ainsi que vous le savez, ce processus a été considérablement compliqué, voire compromis, par l'invasion des forces armées arméniennes et l'occupation de territoires azerbaïdjanais. C'est de ce point de vue en particulier que la résolution, qui exige le retrait des forces d'occupation du territoire azerbaïdjanais, revêt une importance exceptionnelle.

Néanmoins, la situation qui s'est créée depuis l'adoption de cette résolution - la partie arménienne refuse de se conformer aux exigences du Conseil de sécurité et cherche à engager de longues négociations à propos de la résolution déjà adoptée - appelle le Conseil à prendre d'urgence des mesures appropriées.

Le Conseil ayant décidé, ce dont je me félicite vivement, de demeurer activement saisi de la question du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir accélérer l'envoi d'une mission de l'ONU qui serait chargée d'évaluer la situation dans la région et d'observer le retrait des forces arméniennes des provinces azerbaïdjanaises occupées.

Il me semble qu'une évaluation, par des experts indépendants possédant l'expérience professionnelle voulue, de la situation qui règne non seulement dans les provinces de Kelbadjar et Latchine mais aussi dans d'autres provinces azerbaïdjanaises limitrophes de l'Arménie qui subissent les attaques des forces armées arméniennes ou qui sont occupées par elles, permettrait de rendre compte exactement des conditions véritables dans la région et du caractère des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, je vous prie de porter votre attention en particulier sur la situation dans les provinces et centres de peuplement azerbaïdjanais énumérés ci-après :

I. Provinces et centres de peuplement de la République azerbaïdjanaise occupés à la suite de l'invasion par les forces armées de la République d'Arménie du territoire azerbaïdjanais jouxtant le territoire arménienne

Centres de peuplement occupés dans la province de Zanguelan (limitrophe de la République d'Arménie), dans le sud-ouest de l'Azerbaïdjan : Gazantchi, Seïdhyar, Koungouichlak, Agkend, Pirveïs, Dereli, Djanbar, Youkhary Keyali.

/...

Centres de peuplement occupés dans la province de Kazakh (limitrophe de la République d'Arménie), au nord-ouest de l'Azerbaïdjan : Barkhoudarly, Achagui Askipara, Sofoulou, Kheïrimli, Youkhary Askipara, Baganis Aïroum.

Village occupé dans le Nakhitchevan (enclavé en territoire arménien) : Kyarki.

Au total, dans ces provinces qui ne sont que frontalières de la République d'Arménie, 15 centres de peuplement ont été occupés.

II. Provinces et centres de peuplement de la République azerbaïdjanaise soumis à des bombardements et à des attaques depuis le territoire de la République d'Arménie. Dans les centres de peuplement énumérés ci-après, les tirs ont causé des dégâts et la population a été en partie ou entièrement évacuée.

Dans la province de Zanguelan : Akbiz, Achagui Emizli, Orta Emizli, Youkhary Emizli, Karababa, Koyouderekhechteb, Otouzindji, Cheïflyou, Chaïyflyou, Yousiflar, Karagel, Ketchikli, Chotariz, Bechdali, Malatnechin, Kollou Kychlak, Sobou, Mechady Ismaïlly, Razdere, Vechnali et la ville même de Zanguelan.

Dans la province de Kazakh : Kemerli Farakhli, Kouchtechou Aïroum, Mazanly, Abbas Beïli, Alloout, Kyzygladjyly. Djafarli, Bala Djafarli.

Dans la province d'Akstafin : Tatly, Kegnakychlak.

Dans la province de Taouz : Gadjally, Myoulbkeyoulyou, Alibeïli, Agdam, Tchokhanabi, Assikdjirdakhan, Agboulak, Kiran. Moundjouglou, Kocha.

Dans la province de Kedabek : Karalar, Novosaratovka, Karabellyar, Gadjilar, Eïridere, Gueyali, Kollou, Chinykh, Karabaglar, Zallanly, Djoudjanly, Moutoudere, Novoivanovka.

Dans le Nakhitchevan : Bitcheneg, Kyoukyou, Youkhary Bouzgov, Achagui Bouzgov, Avouch, Youkhary Aïdji, Djagazour, Danzik, Guyounnyout, Sadarak, Noumounavi.

Le Gouvernement azerbaïdjanais pour sa part est prêt à aider par tous les moyens à permettre aux représentants plénipotentiaires du Secrétaire général de l'ONU de se rendre dans les provinces énumérées, étant entendu qu'à l'heure actuelle, ces provinces sont ou bien occupées par les forces armées arméniennes ou bien bombardées par les formations armées arméniennes.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République azerbaïdjanaise

(Signé) Tofik GASSYMOV

-----